



Ce chapitre a pour objet d'examiner un axe particulier de l'action en alphabétisation : la formation des formateur-trice-s et, plus largement, du personnel des organismes travaillant avec un public analphabète.

Il s'articule en deux volets :

- Le premier reprend la liste des organismes d'alphabétisation subventionnés par les administrations membres du Comité de pilotage pour intervenir dans ce domaine particulier de la formation
- Le second envisage les différents types de formations susceptibles d'intéresser le personnel rémunéré ou bénévole des organismes en élargissant le point de vue hors du secteur alpha stricto sensu.

## Offre de formation

### DES FORMATEUR-TRICE-S

#### 3.1. OFFRE DE FORMATION DE FORMATEUR-TRICE-S SPÉCIFIQUES AU SECTEUR DE L'ALPHABÉTISATION

Le tableau pages suivantes offre la possibilité d'une lecture comparative. Les organismes indiqués en couleur rouge n'étaient pas mentionnés pour la formation de formateur-trice-s dans l'état des lieux précédent.

Deux administrations, membres du Comité de pilotage ne subventionnent pas ce type d'action : le Forem relations partenariales et la Direction de l'égalité des chances de la Communauté française.



Le tableau précise l'année sur laquelle porte les informations pour chacun des pouvoirs subsidiaires.

La plupart des informations portent sur l'année 2005 :

- Pour la Région wallonne : la DGASS (Action sociale) et la DGEE (ISP)
- Pour la Communauté française : le secteur de l'éducation permanente
- Pour la COCOF : le secteur de la formation professionnelle (ISP)

L'enseignement de promotion sociale fournit les informations relatives à l'année scolaire 2005-2006, pour une formation supérieure de type pédagogique qui a démarré en septembre 2005.

Seuls ont été en mesure de fournir les informations relatives à 2006 :

- Bruxelles Formation
- le secteur Cohésion sociale de la COCOF

Deux types de formation sont prises en compte :

- Les formations « internes », organisées par l'organisme pour assurer la formation initiale et continue du personnel
- Les formations « externes, ouvertes », organisées par l'organisme pour les travailleur-euse-s du secteur.

Rappelons aussi que ne sont repris ici que les financements apportés par les membres du Comité de pilotage. N'y apparaissent donc pas deux sources : les Fonds sectoriels et les financements européens.

**3.1.1 LISTE COMPARATIVE DES ORGANISMES ORGANISANT DES FORMATIONS DE FORMATEUR-TRICE-S  
(SUBVENTIONNÉS PAR LES ADMINISTRATIONS, MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE)**

**FORMATION DE FORMATEUR - TRICE - S**

**Classement des organismes par siège social et/ou lieu d'implantation**

152

CP	Commune	Organisme	Données Alpha 2004-2005						Données Alpha 2005-2006 EDL 2007					
			Secteur de subventionnement Formation de formateur-trice-s						Secteur de subventionnement Formation de formateur-trice-s					
			CF		COCOF		R.W.		CF		COCOF		R.W.	
			Enseignement Promotion sociale	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation	Action sociale	Formation professionnelle	Enseignement Promotion sociale	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation
	Données 2004	Données 2004	Données 2004	Données 2004	Données 2004	Données 2004	Données 2005-2006	Données 2005	Données 2006	Données 2005	Données 2006	Données 2005	Données 2005	
1000	Bruxelles	Ateliers du soleil				X							X	
		Lire et Ecrire Bruxelles	X	X		X			X	X		X		
		Lire et Ecrire Communauté française	X							X				
1020	Laeken	Chom'hier			X	X						X		
1030	Schaerbeek	Maison de quartier d'Helmet									X			
		Groupe d'Animation formation femmes immigrées (GAFFI)				X	X				X	X		
		Vie féminine	X							X				
1040	Etterbeek	Proforal								X				
1060	Saint-Gilles	Collectif d'alphabétisation	X		X	X			X		X	X		
1070	Anderlecht	Centre Anderlechtois de Formation (CAF)			X	X					X	X		
		Institut Roger Guilbert							X					
1080	Molenbeek	Collectif d'alphabétisation			X	X					X	X		
		Le Piment			X	X					X	X		
1190	Forest	Collectif d'alphabétisation			X	X					X	X		
1210	Saint-Josse-ten-Noode	Insertion socioprofessionnelle Action Travail (ISPAT)			X	X					X	X		
1400	Nivelles	Lire et Ecrire Brabant wallon	X				X	X		X			X	X



CP	Commune	Organisme	Données Alpha 2004-2005						Données Alpha 2005-2006 EDL 2007						
			Secteur de subventionnement Formation de formateur-trice-s						Secteur de subventionnement Formation de formateur-trice-s						
			CF		COCOF		RW		CF		COCOF		RW		
			Enseignement Promotion sociale	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation	Action sociale	Formation professionnelle	Enseignement Promotion sociale	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation	Action sociale
	Données 2004	Données 2004	Données 2004	Données 2004	Données 2004	Données 2004	Données 2005-2006	Données 2005	Données 2006	Données 2006	Données 2006	Données 2006	Données 2005	Données 2005	
4000	Liège	Lire et Ecrire Liège Huy Waremme						X	X					X	X
4800	Verviers	Lire et Ecrire Verviers		X				X	X		X			X	X
5000	Namur	Institut provincial de formation sociale									X				
		Lire et Ecrire Namur		X					X	X		X			X
6000	Charleroi	Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut		X				X	X		X			X	X
		Lire et Ecrire Wallonie						X						X	
6800	Libramont	Lire et Ecrire Luxembourg						X	X					X	X
7000	Mons	Alpha-Mons Borinage		X							X				
7100	La Louvière	Lire et Ecrire Centre Borinage		X				X	X		X			X	X
7500	Tournai	Lire et Ecrire Hainaut Occidental		X				X	X		X			X	X

### 3.1.2 ANALYSE DES DONNÉES

L'examen du tableau permet de constater que sont actifs dans le domaine :

- **L'enseignement de Promotion sociale**  
Deux écoles dispensent les unités de formation de la formation de formateur-trice-s organisées dans le cadre de l'enseignement supérieur pédagogique de type 1, seule formation permettant l'obtention d'une certification officielle :

- l'Institut Roger Guilbert (Anderlecht)
- l'Institut provincial de formation sociale (Namur)

- **Lire et Ecrire**  
Association spécialisée la plus active dans ce secteur de formation et qui développe majoritairement des actions de formation ouvertes à l'ensemble des personnes concernées par l'alphabétisation.

Les formations sont organisées par Lire et Ecrire – Communauté française ainsi que par Lire et Ecrire Bruxelles,

Lire et Ecrire en Wallonie et les huit régionales wallonnes (Lire et Ecrire Brabant wallon, Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme, Lire et Ecrire Verviers, Lire et Ecrire Namur, Lire et Ecrire Charleroi Sud-Hainaut, Lire et Ecrire Luxembourg, Lire et Ecrire Centre Borinage, Lire et Ecrire Hainaut occidental).

Pour mener son action, l'organisme bénéficie de subventions du Ministère de la Communauté française dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 relatif à l'action en éducation permanente, mais aussi en vertu de la circulaire ministérielle du 15 novembre 2001 organisant le soutien des programmes de formation des cadres de l'animation et de l'action socioculturelles. Les régionales wallonnes et bruxelloises reçoivent également un soutien financier des secteurs de l'insertion socioprofessionnelle ou de l'action ou cohésion sociale, via la COCOF et Bruxelles Formation ou la Région wallonne.

- **Des organisations bruxelloises** agréées comme organismes d'insertion socioprofessionnelles font appel aux lignes budgétaires « ISP » permettant de financer la formation de leurs formateurs : Ateliers du soleil, Chom'hier, Maison de quartier d'Helmet, Proforal, GAFFI, CAF, Piment, ISPAT, Collectif Alpha.
- **Des mouvements ou association d'éducation permanente** font appel à la circulaire ministérielle du 15 novembre 2001 organisant le soutien des programmes de formation des cadres de l'animation et de l'action socioculturelles pour la formation de leur personnel ou l'organisation de formations ouvertes au secteurs : Alpha Mons Borinage et le Collectif Alpha. Vie Féminine mène aussi des actions de formation de formateur-trice-s à travers des groupes de travail et de réflexion sur la question de l'alphabétisation.

### 3.2 FOCUS SUR L'OFFRE DE FORMATION DISPONIBLE (DANS ET HORS SECTEUR DE L'ALPHABÉTISATION)

De très nombreux métiers interviennent dans le champ de l'alphabétisation. Formateur-trice-s et animateur-trice-s bien entendu mais aussi responsables d'associations, personnes chargées de l'accueil, de l'orientation et du suivi, conseiller-ère-s pédagogiques, secrétaires et comptables, chargé-es de projet. Toutes ces personnes, qu'elles soient bénévoles ou salariées, ont des besoins de formation pour réaliser leur travail.

Ce document ne traitera que de la formation des formateurs et donc que d'une partie – certes importante – de la question de la formation des cadres de l'alphabétisation.

#### CONTEXTE

En Communauté française, l'alphabétisation s'est développée depuis la fin des années 60, à partir de multiples initiatives citoyennes locales, le plus souvent associatives : maisons de quartiers, associations de migrants, associations d'éducation permanente, maisons de jeunes, centres culturels, services sociaux, écoles de devoirs, ... Plus de deux cents associations ont ainsi décidé d'organiser, selon des orientations et modes de fonctionnement divers, des actions d'alphabétisation. Quelques 1.500 personnes y travaillent, dont près de 50% bénévolement. Plus de 70 % sont des formateur-trice-s. Leur niveau de scolarité, du CEB au doctorat, ainsi que l'orientation de celle-ci est diversifié : un tiers de type 'pédagogique', un tiers de type 'social' un tiers de formations des plus diverses.



## FORMATEUR-TRICE EN ALPHABÉTISATION : UN MÉTIER

---

Il n'existe pas, en Communauté française, de formation initiale spécifique préparant au métier de formateur-trice d'alphabétisation.

Or ce n'est pas parce que l'on a appris à lire et à écrire, ou même parce que l'on a suivi une formation initiale d'instituteur-trice ou de régent-e, ou que l'on a passé l'agrégation après une licence universitaire, que l'on possède automatiquement les compétences nécessaires pour devenir formateur-trice en alphabétisation.

A l'exception de l'enseignement de promotion sociale, chaque association ou chaque 'pouvoir organisateur' est libre de déterminer sa politique d'engagement et le profil des formateur-trice-s, salarié-e-s ou bénévoles, avec lequel il travaille. Ce profil peut avoir différentes spécificités selon le projet dans lequel s'inscrit l'action d'alphabétisation et parfois selon des contraintes administratives. Elles sont alors toujours liées à des conditions de diplômes sans lien avec le métier, jamais à des considérations de capacités professionnelles.

Il existe cependant, au niveau de la Communauté française, plusieurs documents de références définissant les missions, tâches et compétences attendues d'un formateur en alphabétisation.

Tout d'abord

- la Convention Collective de Travail (CCT) du 15 décembre 2003 définissant la *classification de fonctions pour certains secteurs de la Commission Paritaire 329* dont le secteur socioculturel dépendant de la Communauté française qui définit les fonctions d'animateur-trice – formateur-trice de classe 1 et de classe 2,

dans lesquelles s'inscrivent les formateur-trice-s en alphabétisation

Ce document est la norme légale, la référence obligatoire, pour la majorité des associations d'alphabétisation.

Ensuite

- le « *Profil professionnel du Formateur en alphabétisation* », approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale le 29 novembre 2002.

Et enfin, le document de référence (juin 2004) de l'association Lire et Ecrire :

- « *Etre formateur en alphabétisation, c'est....* »

## UN MÉTIER À LA CROISÉE DE PLUSIEURS CHEMINS ...

---

Le/la formateur-trice en alphabétisation ne pourra atteindre ses objectifs, soit amener des personnes à s'alphabétiser, qu'en étant aussi un-e animateur-trice, un-e pédagogue, un-e agent de changement... De plus, il/elle peut parfois être aussi amené-e à accueillir et orienter les personnes analphabètes. Il s'agit de former un-e acteur-trice social-e capable de monter, gérer, animer et évaluer des actions d'alphabétisation avec des personnes en exclusion économique, sociale et culturelle.

## ...NÉCESSITANT UNE LARGE PALETTE DE FORMATION

---

S'il n'existe pas de formation initiale préparant au métier de formateur-trice en alphabétisation, il existe de nombreuses formations 'pour adultes' permettant de s'y former.

Parmi celles-ci on peut distinguer

- les formations spécifiques liées à l’alphabétisation et les formations plus générales liées à l’animation, à la formation, aux contextes culturels, sociaux et politiques, à l’accueil, ... ;
- les formations longues et les formations courtes ;
- les formations organisées par l’enseignement et délivrant des titres officiels et les formations organisées par d’autres pouvoirs publics, le secteur associatif, ayant du poids sur un CV mais n’ayant pas d’effet de droit.

## L’OFFRE DE FORMATION

Nous distinguerons ici les formations s’organisant sur un an ou moins - qu’elles soient organisées sous forme de modules de 2 à 7 jours ou de formations plus longues s’organisant sur un an - des formations ‘longues’, soit celles qui s’étalent sur deux ou trois ans minimum.

### FORMATIONS DE DEUX ANS ET PLUS ...

156

<i>Formations longues organisées dans le cadre de l’Enseignement et délivrant un titre officiel ayant des effets de droit</i>	<i>Formations spécifiques à l’alphabétisation ou ayant des modules spécifiques</i>	<i>Formations non spécifiques à l’alphabétisation</i>
Enseignement de promotion sociale - CESS		Formateur- – Animateur d’Adultes <i>Organisée notamment par CFS en partenariat avec la promotion sociale et l’Educ. permanente</i>
Enseignement de promotion sociale – Enseignement supérieur de type court	- Formateur-trice en alphabétisation <sup>1</sup> <i>En partenariat avec Lire et Ecrire</i>	- Graduat en insertion socioprofessionnelle
Enseignement de promotion sociale – postgraduat		- Educateur-trice spécialisé-e
CIEP –Institut Supérieur de Culture Ouvrière (ISCO)		- Pédagogie interculturelle
Partenariat Facultés universitaires de Namur		- ...
Enseignement Universitaire pour adultes - horaire décalé	- Année préparatoire et Master en sciences de l’Education – FOPA UCL	- Graduat en sciences sociales du travail
		- Master en politique économique et sociale FOPES-UCL
		- Master en gestion d’organisme culturel ULB

<sup>1</sup> Organisé dans deux écoles : IRG ( Institut René Guilbert- campus du Ceria) à Bruxelles et ISPFSC (Institut supérieur provincial de formation socio-éducative) à Namur



<i>Formations longues organisées hors Enseignement délivrant certificats, brevets et diplômes dont la valeur scientifique est attestée par des universités ou d'autres pouvoirs publics</i>	<i>Formations spécifiques à l'alphabétisation</i>	<i>Formations non spécifiques à l'alphabétisation</i>
Centre de Dynamique de Groupe et d'Analyse Institutionnelle (CDGAI) En partenariat avec l'ULG		- Formation d'Animateur dynamique de groupe
Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)		- Agent de développement et de médiation interculturelle <i>Permet l'obtention du BAGIC (Brevet d'aptitude à la gestion d'institutions culturelles) délivré par la Direction générale de la Culture de la Communauté française</i>
Centre Socialiste d'Education Permanente (CESEP)		- Conduite de projets dans une perspective d'éducation permanente et de citoyenneté active <i>Permet l'obtention du BAGIC</i>
Institut Supérieur de Culture Ouvrière du CIEP (ISCO)		- Coordination de projets culturels et sociaux en action collective <i>Permet l'obtention du BAGIC</i>

Toutes ces formations sont suivies par des formateur-trice-s en alphabétisation qui cherchent à développer leurs compétences et leur compréhension du monde dans lequel ils-elles vivent. Elles sont également suivies par des personnes en recherche d'emploi dans le secteur. Effectivement, avoir suivi ou suivre l'une ou l'autre de ces formations retiendra l'attention des employeurs lors de la sélection des CV.

Elles permettent aussi à des personnes qui ont arrêté leur scolarité tôt, de poursuivre une formation leur permettant d'accéder à un métier mais aussi à la reconnaissance et à la mobilité que permet un diplôme officiel. C'est pourquoi, Lire et Ecrire a choisi d'impulser les formations longues, spécifiques à l'alphabétisation dans le cadre de la Direc-

tion générale de l'Enseignement, seule habilitée aujourd'hui à délivrer des titres officiels.

**FORMATIONS DE MOINS D'UN AN, SPÉCIFIQUES À L'ALPHABÉTISATION**

Les formations spécifiques à l'alphabétisation sont organisées, *de manière systématique et régulière*, exclusivement par Lire et Ecrire, qui fait appel à des intervenants d'autres associations pour en animer certains modules. Elles portent tant sur des contenus de base que sur du perfectionnement. Elles s'adressent à toute personne impliquée ou qui souhaite s'impliquer en alphabétisation, dont les bénévoles, ainsi qu'à toute personne confrontée à cette problématique.



Outre Lire et Ecrire, d'autres associations, telles Alpha Mons Borinage, le Collectif d'alphabétisation, ... organisent également des formations de perfectionnement centrées sur l'alphabétisation.

#### FORMATION DE BASE POUR FORMATEUR-TRICE-S EN ALPHABÉTISATION

---

Ces formations, qui s'organisent souvent sur un an, s'adressent à toute personne qui envisage de s'engager dans le champ de l'alphabétisation, vient de s'y engager sans formation préalable, ou souhaite mieux connaître ce champ d'action, avec une priorité aux bénévoles qui, de manière générale, ne sont pas prêts à s'investir dans une formation de longue durée.

Elles privilégient la clarification du positionnement comme formateur-trice au sein de son association et vis-à-vis des apprenant-e-s, l'analyse de l'analphabétisme et de l'alphabétisation, la découverte d'approches méthodologiques actives et émancipatrices, ... Un module de plusieurs journées de stage à répartir en cours de formation est également proposé afin de prendre contact avec la réalité de terrain pour les futur-e-s formateur-trice-s ou de découvrir d'autres manières de travailler pour les formateur-trice-s déjà en fonction. Ces journées de pratique permettent de nourrir la motivation à entrer dans l'action et d'enrichir la réflexion lors des journées de formation.

#### FORMATIONS COURTES D'INITIATION OU D'APPROFONDISSEMENT

---

Ces formations, le plus souvent de 2 à 7 jours, s'adressent à toute personne qui, ayant une pratique, souhaite l'analyser et l'améliorer. Centrées sur des thématiques et méthodologies précises, elles sont articulées principalement autour des compétences définies par Lire et Ecrire dans son « profil du formateur ».

En 2005, 1.062 personnes ont participé aux différentes formations organisées par Lire et Ecrire, 231 en formation de base et 831 en formation continuée. Cette association a organisé 29.779 heures de formation. 12.327 heures de formation continuées et 13.852 de formations de base. Les 57 modules de formations continuées organisés en 2005 peuvent se regrouper dans les 8 thématiques suivantes: expression orale, expression écrite, interculturel, pédagogies et méthodologies, animations de groupes, mathématiques, créativité.

#### FORMATIONS COURTES, NON SPÉCIFIQUES AU SECTEUR DE L'ALPHABÉTISATION

---

Certains pouvoirs publics organisent des formations sur des sujets directement liés aux préoccupations des formateurs en alphabétisation :

- la Direction générale de la Culture de la Communauté française dans le cadre de la formation des cadres culturels
- la Direction générale des Affaires culturelles de la Province du Hainaut (animation de groupes, lecture vivante, ...).

De nombreuses associations - actives dans le domaine de l'interculturel ou de l'animation, des mouvements pédagogiques, ... - , pour la plupart reconnues comme acteurs de formations dans le décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente proposent également des contenus de formation nécessaire aux formateur-trice-s : Iteco, Université de Paix, Cgé, le Grain, Présence et Action Culturelle, la Ligue de l'Enseignement, CFS, l'Interfédération des OISP, le CFIP, le Ciep, le Cunic, le STICS, le CBAI, Peuple et Culture...



Citons aussi la « préformation ciblée à l'animation en milieu multiculturel », organisée par le CBAI dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle. Ce module permet à des demandeur-euse-s d'emploi peu qualifié-e-s d'accéder aux formations professionnelles longues citées plus haut.

Lire et Ecrire a également organisé des préformations de 'formateur-trice-s en alphabétisation' pour demandeur-euse-s d'emploi, financées notamment par le fonds sectoriel ou le FSE. Ces formations sont aujourd'hui arrêtées vu l'absence actuelle de financement pour ce type d'action.

#### QUELLES CONDITIONS D'ACCÈS AU MÉTIER ET QUELLES POLITIQUES DE FORMATION DE FORMATEURS DES OPÉRATEURS ?

#### ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Au niveau de l'Enseignement, les 'formateur-trice-s alpha' qui travaillent en Promotion sociale doivent être des enseignant-e-s, disposant d'un titre pédagogique de type court (AESI). En pratique la pénurie actuelle d'enseignant-e-s, ainsi que les règles de priorité d'affectation, font que les chargé-e-s de cours ont des formations initiales et des profils très divers. L'hypothèse de départ étant que le titre d'enseignement supérieur de type court 'régent en français' est suffisant pour alphabétiser, il n'y a pas d'attention particulière accordée à leur formation continuée, même si certains PO en organisent et sont financés pour ce faire dans le cadre du décret du 30 juin 1998 relatif à la formation en cours de carrière du personnel de l'enseignement de promotion sociale. Certains enseignant-e-s participent aussi – ou souhaiteraient participer – aux formations organisées par le secteur associatif, ce qu'empêchent malheureusement les règles de financement actuelles de ce secteur.

#### SECTEUR ASSOCIATIF

Il n'existe pas de 'titre requis' ni 'd'accès à la profession'. Tout le monde peut s'improviser bénévolement formateur-trice en alphabétisation.

Pour les formateur-trice-s salarié-e-s, les Conventions Collectives de Travail du secteur socio-culturel classent les formateur-trice-s/animateur-trice-s en deux niveaux, en fonction de leur niveau de diplôme, mais aussi en fonction du type de travail effectué (plus 'exécutant-e' ou plus 'concepteur-trice') et donc de compétences<sup>2</sup>. Après quelques années d'ancienneté, le-la formateur-trice/animateur-trice 'exécutant-e' est réputé-e avoir acquis les compétences nécessaires pour 'concevoir et évaluer' ses actions et passe automatiquement dans la catégorie 'concepteur-trice'.

Chaque association est libre, dans le respect des CCT et d'éventuelles contraintes administratives de déterminer sa politique d'engagement et de formation de son personnel et de ses bénévoles. Ces politiques sont toutefois très différentes d'une association à l'autre. Peu d'associations ont une réelle politique de formation. Une enquête menée auprès de 79 bénévoles en 2003-2004 a montré que la plupart d'entre eux ont le souhait de se former, mais qu'un quart d'entre eux n'ont suivi aucune formation. Soit parce qu'ils ne sont pas disponibles, soit parce qu'ils viennent de commencer, soit parce qu'ils estiment ne pas en avoir besoin. Parmi les bénévoles qui ont suivi une formation, la durée totale de cette formation est très variable : de 1 à 75 jours. Au total seuls 40% des bénévoles ont bénéficié de plus de 10 jours de formation.<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Avec des variantes selon les sous-secteurs et un effet de diplôme accordant un plus aux universitaires.

<sup>3</sup> Luc Goffinet, *Pour une meilleure adéquation du travail des bénévoles avec les objectifs de Lire et Ecrire*, in Journal de l'alpha n°152 pp 54-59.

## QU'EN EST-IL DES EXIGENCES DES POUVOIRS PUBLICS EN LA MATIÈRE ET DES FINANCEMENTS DES POLITIQUES DE FORMATION DES ASSOCIATIONS ?

### EDUCATION PERMANENTE

Le décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente n'aborde ni la question de la qualification ou de la compétence<sup>4</sup>, ni celle de la formation des animateur-trice-s/formateur-trice-s intervenant dans le cadre des actions citoyennes, soit celui où se déroulent les actions d'alphabétisation et où travaillent majoritairement des bénévoles. Pour les actions de formation de formateur-trice-s, de sensibilisation, d'études et de services spécifiques, il prévoit que l'association « dispose du personnel spécifique (...), lequel présente le degré de compétence requis pour ce faire », sans plus de précision. C'est dans le cadre de sa demande de reconnaissance que l'association doit justifier de la compétence de son personnel et que celle-ci sera jugée ou non satisfaisante.

Le décret soutient cependant de manière très importante la formation des formateur-trice-s en reconnaissant et subventionnant quasiment toutes les associations qui offrent des formations qui peuvent être utiles aux travailleur-euse-s du secteur de l'alphabétisation.

Le service de l'éducation permanente, via la circulaire ministérielle organisant le soutien des programmes de formation des cadres de l'animation et de l'action socioculturelles du 15 novembre 2001 subventionne également, de manière

<sup>4</sup> Les associations reconnues doivent cependant – en respect d'un décret spécifiquement lié à l'emploi - respecter les Conventions Collectives de travail en la matière.

ponctuelle, des programmes de formations de cadres, initiés par des associations.

Comme nous l'avons signalé plus haut, la Direction générale de la Culture développe une offre de formation diversifiée et accessible à l'ensemble des cadres et acteur-trice-s culturel-le-s, dont les cadres de l'alphabétisation.

### INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

A Bruxelles, l'arrêté 2001/549 (décret OISP - COCOF) fixe les qualifications requises en ISP pour tous les formateur-trice-s, y compris ceux-elles qui donnent les cours d'alpha. Cet arrêté lie les fonctions au diplôme et à l'expérience utile, la CCT particulière aux OISP bruxelloises ayant été mise en conformité avec cet arrêté.

La preuve des compétences des formateur-trice-s se traduit donc le plus souvent par un diplôme. Tout diplôme supérieur lié à la fonction étant – malheureusement - automatiquement considéré comme gage de compétence, les autres personnes devant se prévaloir d'une expérience utile avant l'engagement, les parcours de formation continuée étant peu pris en compte. Et certain-e-s formateur-trice-s ne répondent pas aux critères de l'arrêté non-marchand et ne peuvent donc pas être accepté-e-s comme formateur-trice par la COCOF. Par exemple une personne ayant eu un parcours en alphabétisation, puis une préformation 'animateur-trice en milieu culturel', puis des formations continuées et un suivi individuel de tutorat financé par le fonds sectoriel, ne pourra pas exercer comme formateur-trice dans le cadre de l'ISP bruxellois.

En Wallonie, la Région a confié à l'Interfédération des EFT/OISP la mission de coordonner l'offre de formation du personnel des EFT et OISP et d'en assurer, le cas



échéant, la formation continuée. (Article 18 du décret du 1<sup>er</sup> avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail – MB du 1<sup>er</sup> juin 2004 et arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2006 – MB 16 mars 2007 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008).

A Bruxelles, les associations d'ISP ont accès à un fonds de formation continuée spécifique (FFISP institué sur base de la CCT du 4 novembre 2002 MB 03/01/2003). Ce fonds est alimenté par l'Orbem et la COCOF à raison d'un versement de 1% de la masse salariale des travailleur-euse-s bénéficiaires. Une enveloppe est réservée au soutien de projets individuels de formation certifiante, le fonds établissant annuellement une liste des formations accessibles. Une enveloppe est destinée à la réalisation des plans de formation des associations, chacune d'elles se voyant octroyer une somme calculée en fonction de son nombre d'emplois. Enfin une enveloppe sert à l'organisation par le fonds de formations spécifiques ou à la réalisation d'études<sup>5</sup>.

L'existence de ce financement et son fonctionnement incitent les associations à soutenir et à développer la formation de leur personnel. Mais seules les associations agréées en ISP y ont accès, soit seulement 9 associations d'alphabétisation bruxelloises (sur la centaine que compte le secteur).

En Wallonie, un tel fonds n'existe pas.

#### **COHÉSION ET ACTION SOCIALE**

Les décrets existants<sup>6</sup> ne prévoient pas explicitement la formation des formateur-trice-s et la hauteur parfois limitée des montants reçus par les associations via ces décrets ne

leur permettent pas d'investir fortement dans la formation de leurs formateur-trice-s. Ils soutiennent cependant des « Centres régionaux » qui ont des missions d'appui aux associations. A Bruxelles, la Région bruxelloise et le secteur Cohésion sociale de la COCOF soutiennent aussi la formation des formateur-trice-s via les moyens qu'ils attribuent au Plan bruxellois pour l'alphabétisation. Ce plan comporte un important volet de formation professionnelle de demandeur-euse-s d'emploi.

#### **FONDS SECTORIEL DU SECTEUR SOCIOCULTUREL**

L'Association paritaire pour l'emploi et la formation (APEF) du secteur non marchand francophone gère en son sein le fonds social du secteur socioculturel et sportif, fonds auquel ont accès toutes les associations du secteur socioculturel. Ce fonds soutient le développement des plans de formation des associations, le tutorat et l'accompagnement d'équipe, rembourse les frais d'inscriptions à des modules courts de formation et participe, avec la Fondation Roi Baudouin, au soutien d'un projet visant à outiller les conseils d'administration et les directions à « diriger une association ». A part ce dernier projet, le fonds s'adresse en priorité aux salarié-e-s les plus fragilisé-e-s.

<sup>5</sup> Voir pour plus de détails « fonds de formation : un petit bilan avant d'entamer une nouvelle année » Michèle Hubin in L'insertion n°70 janvier mars 2007 journal de la FEBISP.

<sup>6</sup> Décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale en région bruxelloise, Décret du 4 juillet 1996 Action sociale Région wallonne.

## CONCLUSION

Il existe une offre de formation abondante et diversifiée, permettant aux formateur-trice-s de se construire des programmes de formation adaptés à leurs besoins. Sauf peut-être, précisément, pour les aspects de formation spécifiquement liés à l'alpha où la demande –notamment en formation de base pour formateur-trice-s d'alpha– dépasse la capacité d'offre actuelle de Lire et Ecrire. Le développement de cette offre de formation de formateur-trice-s par Lire et Ecrire impliquerait davantage de moyens pour engager et former des conseiller-ère-s pédagogiques et des formateur-trice-s de formateur-trice-s.

Cependant, il faut bien constater que l'offre de formation ou le subventionnement des formations par les pouvoirs publics ne sont pas des incitants suffisants pour assurer le développement de réelles politiques de formations de formateur-trice-s par les associations.

Les raisons en sont multiples et diverses, souvent cumulées : accès aux moyens existants (connaissance des dispositifs et accessibilité à ces dispositifs), faiblesse des moyens structurels qui ne permettent pas d'investir sur ce plan, précarité des contrats de travail, manque de temps et de ressources humaines pour gérer l'organisation de la formation ou l'information des formateur-trice-s, non-reconnaissance de la nécessité d'une compétence spécifique pour alphabétiser, ...

Pourtant la qualité des formations d'apprenant-e-s est largement liée à celle de la formation de formateur-trice-s qu'ils soient bénévoles ou professionnels.

La question de la formation de formateur-trice-s renvoie inévitablement à celle de la professionnalisation et du bénévolat. Tout l'enjeu est d'éviter une dichotomie croissante

entre ces deux modes d'encadrement et de développer la qualification et la compétence de tous les formateur-trice-s, dans le respect de leurs positions.

